Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500846-20251208-2025_085-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13
Quorum respecté		

Date de la convocation
01/12/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an 2025, le 08 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Comblessac, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire,

Présents : RICAUD Christophe, GERARD Philippe, BERHAULT Patricia, JOUVINIER Claude, FEVRIER Jean-Pierre, MOTEL Romain (arrivé à 20h15) CHAUVEL Anais, MOTAIS Elodie, VARRIER Karine, DANILO Franck, ROUSSIERE Didier

Absences excusées : THEAUDIN Stéphanie ayant donné mandat à CHAUVEL Anais, PAYEN Nathalie ayant donné mandat à FEVRIER Jean-Pierre

Absences : LAZE Karine

A été nommé secrétaire de séance : BERHAULT Patricia

2025-085 – Présentation des rapports annuels d'activités

Les rapports annuels suivants sont présentés en séance :

1) SDE35 - Rapport d'activités - Année 2024

Le **Syndicat Départemental de l'Energie SDE35** est chargé de l'organisation de la distribution de l'énergie et de la mise en œuvre opérationnelle de la Transition Energétique sur les territoires. Il réunit les 332 communes d'Ille et Vilaine dont Rennes Métropole.

Organisation et gouvernance : Le SDE 35 est dirigé par un président, secondé par sept vice-présidents et quatre autres membres formant le bureau. Ses orientations sont définies par un comité syndical, appuyé par six commissions thématiques spécialisées.
Effectifs : Au 31 décembre 2023, l'établissement comptait 76 agents

Compétences & activités : Le SDE35 intervient aujourd'hui dans la gestion de l'éclairage public, le développement des réseaux de gaz naturel en milieu rural, le développement de la mobilité durable et des énergies renouvelables. La création récente d'Energ'iV, sa filiale 100% énergies renouvelables confirme l'engagement du SDE35 dans la **transition énergétique.**

Le SDE35 a défini 6 missions stratégiques, pour favoriser le développement de la transition énergétique en Ille-et-Vilaine :

1. Réduire les consommations énergétiques

Permettre aux communes de mieux maîtriser leur consommation liée à l'éclairage public

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500846-20251208-2025_085-DE

2. Améliorer l'efficacité énergétique

Améliorer les performances du réseau de distribution de l'électricité, en particulier en milieu rural. Développer de nouvelles mobilités compatibles avec la transition énergétique

3. Développer les énergies renouvelables

Massifier le développement des projets d'énergies renouvelables via Energ'iV et accompagner les communes et les EPCI pour développer le potentiel de leur territoire

4. Développer la relation aux usagers

Participer à la démocratie de proximité avec la mise en place d'instances de concertation et le soutien de projets de solidarité

5. Mutualiser les moyens et les expériences

Apporter un appui technique aux collectivités et favoriser les mutualisations

6. Assurer le contrôle de concessions

Suivre et évaluer l'activité déléguée aux concessionnaires Enedis, EDF et demain les opérateurs gaz, en vérifiant que les moyens et investissements répondent aux enjeux

Budget 2024

Dépenses réelles	57 812 688 €
Études et travaux réseaux électriques	24 029 518 €
Études et travaux d'éclairage	10 166 364 €
Charges de personnel	4 191 501 €
Charges de gestion	4 182 603 €
Subventions allouées	3 851 841 €
Travaux sous mandat (écl. et tél.)	3 664 049 €
Prise de participation (Energ'iV, ENR...)	2 229 642 €
Maintenance de l'éclairage public	2 210 707 €
Études et travaux sur les bornes de recharges électriques	1 085 023 €
Autres dépenses et avances	814 654 €
Avances remboursables	726 142 €
Reversement de l'accise sur l'électricité	660 645 €

Recettes réelles - hors 1068	56 093 347 €
Participation des collectivités et tiers	17 624 384 €
Participations FACE	13 276 655 €
Accise sur l'électricité	11 059 175 €
Redevances Enedis-EDF et PCT	4 384 065 €
Autres recettes	3 189 271 €
Participation maintenance éclairage	3 053 573 €
Récupérations TVA	1 154 967 €
Participation ENEDIS (effacements)	1 000 000 €
Produits bornes électriques	533 195 €
Subventions (ADEME, Région, ACTEE...)	521 794 €
Emprunt	296 268 €
Avances marchés	- €

Patrimoine communal :

Nombre d'armoires	Nombre de supports	Nombre de foyers	Nombre de lampes
3	104	106	106

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500846-20251208-2025_085-DE

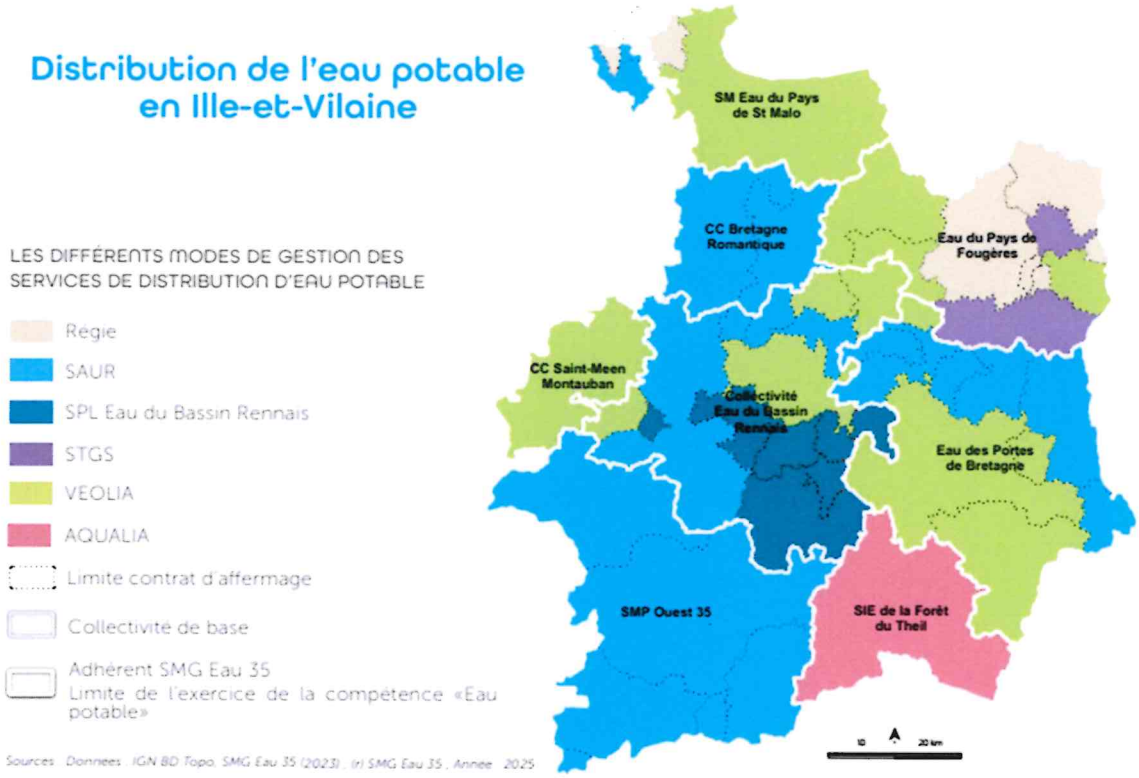
2) Eau potable - Rapport d'activités 2025 sur données 2023

Le **Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau d'Ille-et-Vilaine (SMG Eau 35)** fédère l'ensemble des collectivités en charge de l'eau potable en ille et vilaine. Le Syndicat élabore une photographie annuelle des services d'eau potable en Ille et Vilaine.

Le bilan annuel fait ressortir les éléments suivants :

- Une baisse des prélèvements en 2023
- Une consommation totale de 53 261 000 M^3 en Ille et Vilaine (en baisse d'environ 1.9 M^3 sur les deux dernières années)
- Un rendement des réseaux de distribution en légère diminution mais restant supérieur à la moyenne nationale (13% environ retourne dans le milieu naturel)
- Un taux de renouvellement des réseaux de 1%/an
- Des écarts dans le prix de l'eau potable entre les territoires urbains et ruraux (environ 20% plus élevé en zone rurale)
- Vulnérabilité des ressources souterraines et superficielles

En 2024, la hausse du prix moyen de l'eau en Ille-et-Vilaine se poursuit dans une moindre mesure. L'augmentation de 2023 concernait de façon équitable les secteurs ruraux et urbains. En 2024, seul le secteur rural montre une hausse homogène de ses tarifs. En 2024, 43% des bretilliens ont connu une augmentation de leur prix en eau potable. Ils habitent exclusivement dans les territoires ruraux. Ils sont le même nombre à avoir connu une baisse de leur tarif et ces derniers sont principalement localisés sur les secteurs urbains. En moyenne, les secteurs ruraux ont connu une augmentation de leurs tarifs de 3%, alors qu'ils ont stagné en milieu urbain. Sachant que la baisse de 2 % du prix moyen de la Collectivité eau du bassin rennais, masque la hausse de certaines collectivités urbaines.



Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500846-20251208-2025_085-DE

3) SMICTOM – Rapport d'activités – Année 2024

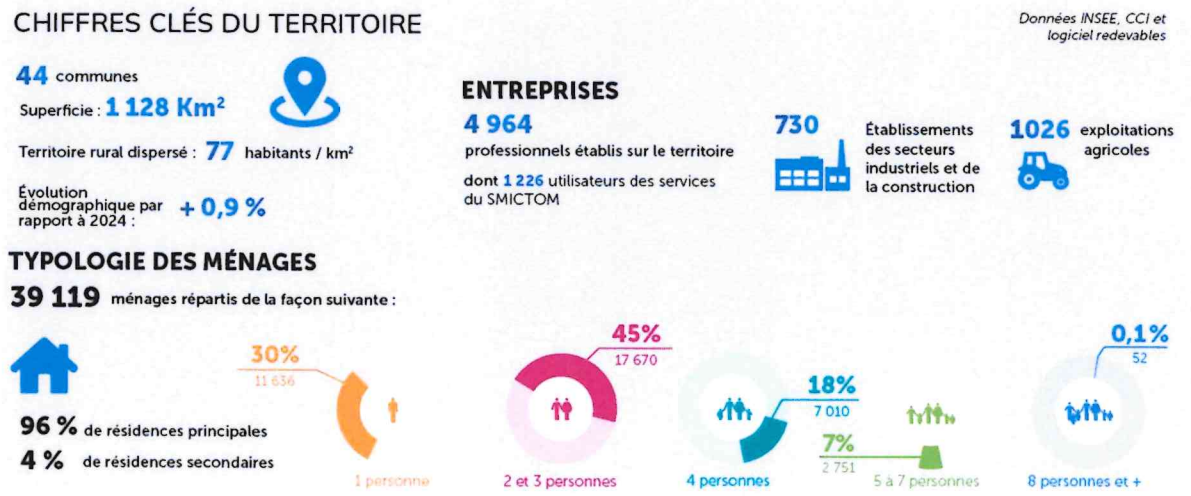
Le SMICTOM des Pays de Vilaine est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui a été créé en 1977 pour assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de 44 communes au sud du département d'Ille-et-Vilaine.

Au 1er janvier 2024, les 3 intercommunalités adhérentes sont :

- Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) avec *18 communes*
- Bretagne Porte de Loire Communauté (BPLC) avec 20 communes
- Redon Agglomération *(la compétence du Smictom est assurée auprès de 6 communes sur 31).*
  - ☞ Ce qui représente 87 135 habitants.

Le SMICTOM des Pays de Vilaine assure la collecte, le traitement des déchets et effectue la facturation du service auprès de l'ensemble des ménages et d'un peu plus de 1 200 entreprises. Les objectifs du Syndicat sont de tendre vers une réduction et une valorisation maximale des déchets (objectifs réglementaires) tout en préservant une qualité de service optimale.

- **La prévention :** le Smictom sensibilise les usagers au tri et à la réduction des déchets.
- **La collecte :** 3 types de déchets sont collectés en porte-à-porte (emballages biodéchets, déchets résiduels). Un réseau de 200 points d'apport volontaire est disponible pour les papiers et le verre. 7 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire et une plateforme d'apport de végétaux sont en place.
- **Le traitement :** La plateforme de compostage des biodéchets est implantée à Guignen. Elle est gérée en régie. Pour les autres flux, les installations de traitement sont situées en majorité sur le département. Elles appartiennent au délégataire, à qui le Smictom a confié le traitement via des marchés publics.
- **La facturation :** la redevance incitative est le mode de facturation du service mis en place. La redevance est la principale source de financement du SMICTOM. Son caractère est incitatif car la facture est plus importante



Ce sont 41 755 tonnes de déchets qui ont été produites sur l'ensemble du territoire en 2024, soit 479 kg de déchets par habitant.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500846-20251208-2025_085-DE

93% des déchets collectés sont valorisés, dont 70% le sont par le recyclage et le compostage.

Les erreurs de tri continuent de baisser en 2024 mais impliquent toujours des coûts conséquents pour la collectivité.

Bilan financier :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	12 141 000,78 €	677 039,56 €
Recettes	13 775 106,66 €	684 746,81 €
Résultat 2024	**1 634 105,88 €**	**7707,25 €**

Le Coût de gestion des déchets est de 91€ Ht/habitant, contre 103€ en 2023, soit une diminution en 2024, ce qui a permis à la redevance de ne pas être augmenté pour les usagers en 2023.

Faits marquants en 2024 :

- Réflexion sur l'investissement d'une solution de traitement pour les ordures ménagères
- Nouvelles conditions d'accès en déchèterie
- Poursuite du projet d'amélioration de la qualité du tri
- Mise en place de la REP PMCB* (Responsabilité Elargie du Producteur étendu aux Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment)

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend** acte des rapports suivants :
  - SDE35 - Rapport d'activités - Année 2024
  - Eau potable - Rapport d'activités 2025 sur données 2023
  - SMICTOM – Rapport d'activités – Année 2024
- **Dit** que lesdits rapports sont tenus à la disposition du public

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance
Patricia BERHAULT

Le Maire
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC
35 (I.-et-V.)